

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

**Au mes d'agost, tota poma
qu'a bon gost**

Traduction:

Au mois d'août toute pomme a
bon goût



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 100
ETE 2020

Billet d'humeur

Si je prends la plume aujourd'hui (pardon le clavier) c'est pour mieux revenir 100 numéros en arrière. En effet, en septembre 1983, j'écrivais le premier éditorial du Petit Saint-Montais. Alain TERRE était co-rédacteur avec moi de cette aventure littéraire (je sais, le mot est un peu fort). Mais la vie saint-montaise était à la Une d'un trimestriel, fait à la machine à écrire et au photocopieur. 37 ans déjà que cette revue trimestrielle scande la vie des saint-montais, leur relatant toutes les activités, toutes les fêtes passées ou à venir, leur permettant de suivre la démocratie locale par la rubrique «En direct du Conseil Municipal». C'est devenu un compagnon, attendu dans chaque boîte aux lettres, à chaque changement de saison. Sur celui-ci, celui de l'été 2020, j'ai envie d'y mettre une note d'espoir : espoir de revenir à une vie normale, espoir de penser que le pire est derrière nous, espoir de nous retrouver, comme avant, comme on aime le faire dans notre village. Bien sûr, notre quotidien est bouleversé, modifié par des habitudes qui vont à l'encontre de ce que nous aimions. L'expression « se claquer la bise » doit être mise en parenthèse, « se demander si on a les mains sales parce que notre interlocuteur ne nous serre pas la main » est une plaisanterie obsolète ...

L'épidémie a bouleversé nos habitudes, notre quotidien. Après les presque deux mois de confinement, voici venir le temps du déconfinement, phase après phase, mesures après mesures. Pour rester serein mais vigilant (les gestes barrières sont un rempart contre la propagation du virus), il nous faut ne pas céder au catastrophisme et se projeter dans un avenir plus radieux. Aussi, en respectant les mesures de sécurité sanitaire, la fête locale aura lieu mais uniquement sur deux jours (et non quatre) les 27 et 28 juin 2020. Et bien sûr, comptant sur chacune et chacun d'entre vous, nous aurons plaisir à nous retrouver pour commencer ensemble un très bel été.

Bonne lecture !

Michel Petit

27 et 28 juin 2020

Fête du village

Le samedi un repas sera organisé devant la mairie. Seuls les habitants de Saint Mont et leur famille pourront y participer. (Rougaille saucisse 10€).

Le dimanche, un pique-nique sera proposé dans le parc du Monastère. (Moules frites 15€ ou boulettes/frites : 10,50€)

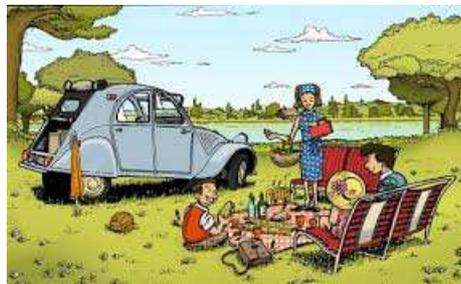
Inscription obligatoire pour ces 2 repas

Corentin : 06 47 67 68 94

Rodolphe : 06 48 05 75 77

Jordane : 06 80 58 56 70

Bien sûr les gestes barrière devront être respectés.



Au sommaire

- Nouvelles de A à Z page 2
- La Vie du Village pages 3 à 15
- Conseil Municipal pages 16 à 19
- Agenda page 20.

Nouvelles en bref de A à Z

Tel : 05 62 69 62 67.

Comme carte du foyer 2020:

Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer (www.foyerdesaint-mont.info) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-service des Charmettes dès leur ouverture.

Ecomme excréments :

Certains propriétaires de chiens du centre de Saint-Mont ont compris qu'il était nécessaire de ramasser les excréments de leurs chiens. **Maintenant vous n'avez plus d'excuses voir page 15.**

Mcomme mail:

Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

Ocomme ouverture :

La mairie a changé ses heures d'ouverture. Merci de les noter : le lundi de 9h à 17h, le mardi de 14h à 18h, le vendredi de 8h30 à 12h30 (le samedi permanence des élus et Actions Sociales) de 10h à 12h.

Rcomme recensement :

Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

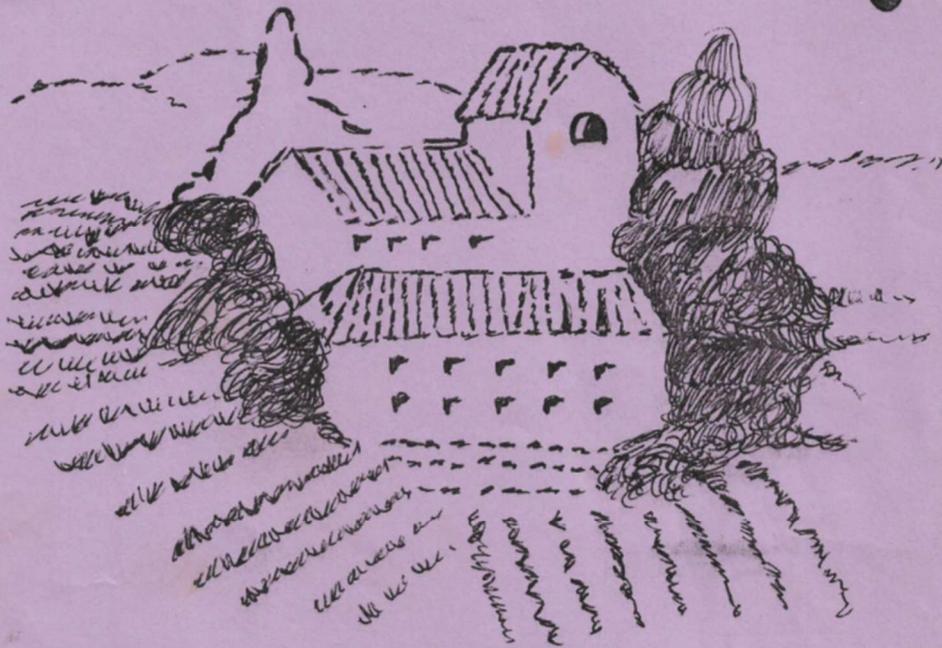
Tcomme tri :

Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes aérosols. **Jamais** de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers).

Le 1er Numéro en 1983

Countade

LE PETIT SAINT-MONTAIS



JOURNAL DU FOYER RURAL

JOURNAL DU FOYER RURAL
Mairie de SAINT-MONT
32400 RISCLE

N° : I
Bi-mensuel

Directeurs de publication :
Michel PETIT, Alain TERRE

SEPTEMBRE /OCTOBRE

83

La vie du Village en 1983

Editorial

Pourquoi un journal ?

Peut-être pour répondre à un manque d'informations sur la vie locale, peut-être aussi pour établir des relations entre les gens d'un même village ou peut-être encore pour devenir le reflet d'une communauté

Ce premier journal est un peu "maigre", un peu "vide"; mais il n'attend qu'une chose : vos critiques, vos idées, vos points de vue

Ce n'est pas UN journal mais VOTRE journal

Écrivez si vous voulez passer un article sur n'importe quel sujet vous intéressant et vous préoccupant. Alain TERRE et moi-même sommes à votre disposition.

Peut-être en ferons-nous un journal plus étoffé et où chacun trouvera son intérêt

Michel PETIT

La vie du Village en 1983

EN
BREF

Italien

Les cours d'initiation débuteront le
Vendredi 7 Octobre 1983
à 20 h 30, salle de la mairie. Les
cours suivants auront lieu tous les
vendredis; l'heure sera précisée à
chaque fois.

Cinéma

La première séance ayant débuté le 1^{er} Octobre
c'est à 21 h au foyer qu'aura lieu la 2^e séance :

THE BLUES BROTHERS

le Samedi 29 Octobre 1983. Le 19 Novembre, c'est
L'ARNAQUE avec Robert REDFORD et Paul NEWMAN.

Information

A 21 h, au foyer, le Vendredi 28 Octo-
bre, Philippe SOUCHARD et les professeurs de
l'Université invitent les Saint-montais et
Saint-montaises à une réunion d'information sur

SAINTE-MONT, Village de la Thérapie Manuelle

Réunion

Les membres du Conseil d'Administra-
tion du Foyer Rural sont priés d'assister à
la réunion du Foyer le Samedi 8 Octobre 1983
à 21 h salle de la mairie :
OBJET : Programmation d'activités et ques-
tions diverses.

La vie du Village en 1983

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU FOYER RURAL

ooo00000000000oooo

Devant une cinquantaine de personnes, s'est déroulée l'assemblée générale du Foyer Rural de Saint-Mont le samedi 10 Septembre 1983.

- Après un compte-rendu d'activités moins nombreuses cette année que d'habitude ,
- Théâtre : Bon cru. Les gens ont apprécié la diversité des pièces. La tournée s'est agrandi : après Ju-Belloc, ce sont les villages de Laas et de Panjas qui ont accueilli la troupe en herbe du foyer.
 - Cinéma : Saison moyenne. Un peu moins de participants que l'an passé. Une panne de projecteur a rendu le bilan financier négatif
 - Bal des vendanges : Des gens ont signalé dans la salle qu'on attendait toujours les châtaignes grillées.
 - Feu de la Saint-Jean : Bonne formule où l'on a pu manger et boire pour vraiment pas cher (10 Frs)
 - Fête : Les 3 bals disco permettent un meilleur équilibre financier. Cette année, une innovation : la suppression de la course cycliste et son remplacement par un spectacle d'échassiers landais. Un changement : le concours de pêche s'est déroulé le samedi après-midi (Grosse Chaleur).
 - Nuit musicale : Beaucoup moins de spectateurs dans l'église que d'habitude. Pourtant le spectacle était de qualité mais court. Par contre la taverne animée par Hubert a rencontré un vif succès.
le trésorier à inondé la salle de cascades de nombres.

Il en résulte que le foyer n'a pas fait de bénéfices cette année puisqu'il a investi en matériel de sonorisation. En bref l'année recommence avec 16.000 Frs en compte.

Puis ce fut le tour des formalités administratives. Après lecture du compte rendu de l'assemblée de 1982/1983 et de la liste des administrateurs renouvelable, le président fait appel aux nouvelles candidatures. Siègeront au sein du conseil 4 nouveaux administrateurs : Maud LUSINEAU, Christian TOLLIS, Robert DUVIGNAU, Pierre COUTURE. Le foyer se composera de 37 administrateurs.

Au bureau; peu de changement : Louis de Nodrest reprend sa place de secrétaire au lieu de Chantal BOUEILH. Luc PLOUVIER reste trésorier, Pierre DEDEBAN et Jean-Michel DESCOURBET vice-présidents et Michel PETIT entame son 4^e mandat de président. Il est temps de le changer.

Un essai de programmation fut tenté. Voici la liste et les présidents de section :

- CINEMA : MAGNI Bruno, PETIT Michel
- THEATRE : SAMALENS Amédée
- BAL DES VENDANGES : BERGEROT René
- SOIREE GASCONNE : HEINIGER Patricia
- CARNAVAL : PETIT Luce, DE NODREST Louis
- RALLYE : DEDEBAN Pierre, LASSUS Claude
- FETE : BERGEROT René, JEGUN Alain, BOUEILH Michel
- NUIT MUSICALE : PETIT Michel, DELOS Jean
- CONCOURS BELOTE : LAMOTHE Jean, MORATELLO Marcel
- SARDINADE : TOLLIS Christian
- JUMELAGE : RIGAUD Jean-Claude
- COURS D'ITALIEN : PETIT Michel
- RADIO LIBRE : En liaison avec le centre Souchard
- FEU DE LA SAINT-JEAN : DESCOURBET Jean-Michel

Après avoir parlé des problèmes de local pour l'installation d'une Antenne de pays et l'organisation d'un voyage en Andorre, la soirée finit devant le pot de l'amitié.

La vie du Village en 1983

Voyage en Andorre

Le voyage en Andorre s'est déroulé le week-end du 24 et 25 Septembre 1983. Départ le Samedi 24 Septembre 1983 vers 14 h 45 ; tout le monde était à l'heure et nous allions partir quand un papier important manquait à un mineur : son autorisation de sortie du territoire. Après 5 minutes d'attente, le car s'ébranla dans un fracas de tonnerre et de poussière (enfin presque). Au bout de cinq heures de trajet animés par le disc-jockey de Radio Haute-Plaine "Michel COUTURE " (Prononcez "Maill'queul Coutiou'e"), passage de la douane (Tout le monde fumait : Trouvez le jeu de mots) et là, oh surprise, on ne nous demande pas nos papiers et nous attaquons le Port d'Envalira (2.487 m : plus haut col pyrénéen) . Enfin, une heure après, arrivée très remarquée à l'hôtel Conxita à Andorre-la-Vieille. Tout le monde trouve une chambre, pensant pouvant passer une nuit calme et reposante. Autour de trois tables communes, c'est le traditionnel repas du soir andorran : Entrée : Potage avec des nouilles, Légume : Nouilles en sauce tomate, Viande : Omelette ou dinde sans nouilles , Dessert : Glace parfumée à la nouille. Et là, commence la folle nuit chaude andorrane. Après avoir déambulé dans les rues, les plus vaillants se retrouvent dans un café (comme par hasard) et décident de s'éclater en boîte. Les uns se retrouvent au Play-boy, les autres au Feeling et les derniers au Conxita pour y dormir.

Mais là où se corse l'épopée c'est au retour des boîtes lorsque les jeunes, les Dubos, les Ducéré, les Labarbe jean-jacques, les Petit, les Rigaud et les Tollis ainsi que Paul, célibataire d'occasion, rentrent à l'hôtel dans un état plus ou moins correct pour dormir. Ils montent à leur étage respectif, et là, on strident dans la nuit :

(Fin du I° épisode : la suite dans le prochain journal)

La vie du Village en 1983

COMMUNIQUE: S^T - MONT, Village de la Thérapie Manuelle.

Vous savez sans doute que Monsieur le Maire de Saint-Mont et ses conseillers ont décidé, lors de la réunion du 31 Juillet 1983, que Saint-Mont devenait "le Village de la Thérapie Manuelle".

Cette décision doit permettre à l'Université Internationale Permanente de Thérapie Manuelle, qui vient de se créer, une implantation et un accueil pour les futurs stagiaires. Une unité d'information destinée au grand public sera en outre mise en place.

Afin de faire connaître à tous les villageois les conséquences pratiques de cette décision, Philippe SOUCHARD, les futurs professeurs de l'Université et tous leurs collaborateurs vous convient à une réunion d'information le Vendredi 28 Octobre 1983, à 21 h. au foyer.

Ceci permettra à chacun de connaître exactement la teneur des projets et en outre de se familiariser avec les différents aspects de la thérapie manuelle, ce qui constituera le deuxième volet de cette causerie.

Nous ne saurons trop vous recommander de venir nombreux.

CINE-CLUB

Il fonctionnera comme l'an passé avec 7 films en programmations dont 1 pour enfant. Le programme a dû vous être envoyé dans chaque famille. Les conditions d'abonnement restent identiques à celles de l'année dernière ; pas d'augmentation. 50 Francs la carte "Célibataire", 80 Francs la carte "Couple", 100 Francs la carte "Famille" (Couple + enfants).

Le film revient à 7 frs pour un célibataire, 5,70 frs pour un membre du couple et 3,60 frs pour un membre d'une famille de quatre personnes.

Samedi 29 Octobre : (à 21 h., au foyer) THE BLUES BROTHERS avec John BELUSHI et Dan AYKROYD : un film dont la musique est connue mondialement, un film haut en cascades et péripéties, un film humoristique récent.

La vie du Village en 1983

MOTS CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B					■							
C										■		
D							■					
E						■		■				
F					■	■						■
G		■		■				■				
H							■		■			
I		■								■		
J						■						
K					■							■
L			■					■				

HORIZONTALEMENT :

- A. N'engendre pas l'ennui (2 mots)
- B. Décora - Insecte préféré d'Eugène
- C. Pas de pot, ni de fraises pour cette maladie de peau - Mesure jaune
- D. Comme Tollis - Indispensable pour descendre la côte
- E. Prénom à destinée royale - Sommet
- F. Marquis désordonné - Refroidi
- G. On en trouve chez Brouchin - Port méditerranéen
- H. Se fait quand on a le coeur sur la main - Pour relier Tombile au Boutillet
- I. Pierre ou Michel, c'est à plate qu'il faut les battre - Fin de verbe
- J. C'est ni toi, ni ton frère - Hangar
- K. Crochet - Pour lui aussi, son 10 mai 81 viendra mais en septembre
- L. Personnel. ~~Elond~~ en été - Mesura du bois

VERTICALEMENT :

1. Bêtises de kinésithérapeute
2. A verser à l'inscription - Tente
3. Bureaux à pognon
4. Se fait qu'une fois. Pour un acteur, la gorge dans cet état, c'est la tuile
5. Sigle d'ordinateur - Possessif
6. Sigle d'assurance - Ce que fait Pierre Dedeban à l'envers - Nombre grec
7. Ceinture de judoka - Saison de castages Vieux taureau
8. Organe excitateur - Comme les Saint-Montais ou les scouts
9. Depuis qu'il est né, Garcies en a fait beaucoup - Fit sortir un son
10. Article arabe - Canard sauvage - Fin de messe
11. Sans fin, comme les terres à Couture M.
12. Coule à Paris comme l'Adour à St-Mont - Vagabondera

(Toute coïncidence avec des habitants de Saint-Mont ne serait pas fortuite - Solution dans le prochain journal)

Nature et Découvertes

Je suis curieuse de « nature » et je voudrais vous faire découvrir une faune et une flore qui vivent et se développent uniquement sur le territoire de Saint-Mont. La flore sera davantage présente étant plus facile à observer que la faune.

Comment ne pas tomber sous le charme de cet élégant et racé *glaiéul des moissons*, qui, bien timide à ses débuts, balance sa tige élancée au gré du vent, au milieu des herbes folles. Petit à petit, ses fleurs s'entrouvrent et dévoilent une couleur éclatante; un rose fushia digne d'un colorant pour chewing-gum, qui tranche insolemment avec le vert tendre des herbes voisines.



Pyramidale

Non loin de là et dans le même temps, les majestueuses et mystérieuses Orchidées font leur apparition. J'en ai dénombré onze espèces différentes et j'espère bien ne pas être au bout de mes découvertes. Les plus voyantes et sans doute les plus nombreuses, les *ophrys pyramidals*.



Orchis pourpre

Ces orchidées sont à ce point audacieuses, qu'elles ont poussé leur arrogance jusqu'à fleurir au ras de la route. Malheureusement la faucheuse qui se prend parfois pour Attila " ne laissant rien sur son passage" les a rasées. Fort heureusement cette année, elles se sont montrées généreuses et ont investi de nombreux endroits.

Les plus éclatantes arborent un cône d'une multitude de petites fleurs d'un rose fluo qui décline à un rose pâle. Plus rare, *l'ophrys pourpre*.

C'est une solitaire et il faut souvent la débusquer, faute de quoi elle reste introuvable. Elle ne s'étale pas sur les pelouses calcaires, je l'ai souvent vue à l'orée des bois. Bien plus publiques, *les orchis abeille, bourdon et de Bertoloni*. Elles ne se montrent pas, on doit les trouver.

Cette grande discrétion apparente révèle en fait une finesse inouïe. Comment ne pas rester admiratif devant ces abeilles si bien imitées !



Orchis Bouc

A l'inverse *l'Orchis bouc* est une grande Majestueuse. Très trompeuse à ses débuts, elle ne laisse apparaître qu'une grande tige chargée de petits bouquets d'un vert tendre à jaune, peu prometteurs. La grande Dame ne prétendant pas être confondue avec les herbes banales environnantes, arbore progressivement une hampe florale de toute beauté, dont chaque sujet semble avoir été sculpté. La Belle peut mesurer jusqu'à un mètre. Enfin, celle qui en est " Une" sans en avoir l'air, *Serapia en langue* Tellement persuadée, qu'on ne la reconnaisse pas comme une orchidée, elle est capable de pousser incognito dans votre pelouse.....



Serapia

Viviane Viaud

Incivilités



Le dimanche 24 mai dernier, la commission « sécurité » de la commune a été obligée d'appeler les pompiers.

En effet 2 bonbonnes de gaz ont été retrouvées au fond d'un fossé à Las Claux !
Vous imaginez bien qu'elles n'y sont pas arrivées toutes seules.



Chaque fois que je vais mettre ma poubelle au container marron du foyer ou du silo, je passe un bon ¼ d'heure ou plus, à rectifier le tri des containers jaunes.

Donc ce message est destiné à ceux qui mettent n'importe quoi dans le container jaune.

Il faut que vous sachiez que le jour du passage des camions, si le tri du recyclable est mal fait, TOUT le container jaune passe dans le marron, même ce qui est fait correctement.

Ce qui veut dire que le tri bien fait des autres n'a servi à rien.

Les principes de base :

- On ne met pas de gros carton, les moyens on les écrase.
- On sort le polystyrène et le plastique qui entouraient les objets achetés.
- On ne tasse pas les choses dans des poches ou des cartons. Au centre de tri le tapis roulant va très vite, les employés n'ont pas le temps de sortir ce qu'il y a dans ces poches.
- On ne met pas de bouteilles encore pleines, pas d'ustensiles de cuisine.
- On ne met pas les grands plastiques qui ont servi au bricolage ou au jardinage. on ne met pas les jouets en plastique, pas d'habits.

•
Et je pourrais continuer la liste...

Vous avez à votre disposition, à la mairie, un petit dépliant pour vous indiquer, ce qui va au container jaune, au marron, à la déchetterie etc..

Merci de penser au tri bien fait, au nom de ceux qui le font correctement. Ca ne prend pas plus de temps que le faire mal.

Régine Chapel

PS : sans oublier les petites sculptures du jardin du parking qui ont toutes été cassées !



Le Nouveau Conseil Municipal

Je vous informe que le nouveau conseil municipal s'est tenu le 23 mai 2020 au foyer de Saint-Mont, à huis clos, suivant les exigences du protocole sanitaires mises en œuvre après le 11 mai 2020.

L'élection du maire et des adjoints a eu lieu :

Maire : Michel PETIT

1^{ère} adjointe au maire : Murielle RIGAUD

2^{ème} adjoint au maire : Christian TOLLIS

3^{ème} adjointe au maire : Geneviève LABORDE

Puis les conseillers ont désigné comme délégués à la communauté des communes Armagnac Adour (CCAA), les deux premiers dans l'ordre du tableau : Michel PETIT et Murielle RIGAUD.

Enfin, des conseillers sont proposés pour représenter la commune au sein de certains syndicats, après nomination par la CCAA : Rémi CAZALET (Tit) et Pauline ICART-FABIOL (Sup) pour le SIEBAG (eau potable et assainissement), Geneviève LABORDE (Tit) et Christine BOUEILH (Sup) pour le SICTOM (Ordures ménagères), Michel PETIT et Matthieu PLOUVIER-KUNZ pour le SDE (syndicat des énergies), Pauline ICART-FABIOL comme correspondante défense de la commune.

Enfin, les commissions ont été créées avec des conseillers municipaux responsables :

- Finances : Murielle RIGAUD
- Travaux : Corentin JEGUN
- Protection de l'environnement : Coralie CANTAU
- Embellissement du village : Pauline ICART-FABIOL
- Tourisme et loisirs : Nathalie HARDUYA
- Sécurité : Christine BOUEILH (avec deux référents pour les affaires sociales : Coralie CANTAU et Nathalie HARDUYA)

Ces commissions sont ouvertes aux citoyens de Saint-Mont.

N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez participer activement à la vie de votre village.

Voici les numéros de téléphone des 2 référents pour les affaires sociales que vous pouvez rencontrer à la mairie.

Coralie Cantau le samedi matin (tel : 06 85 87 23 07 pour rendez-vous)

Nathalie Harduya le lundi matin (tel : 06 43 90 40 98 pour rendez vous)

La Vie du Village

Michel Descoubès est décédé à Pau. Il a été inhumé le 26 mars 2020 au cimetière de saint Mont



Lina Rivière, décédée le 1er avril, aurait eu 99 ans mi juillet. Une longue vie, une vie contrastée !

Ses racines sont à Saint Mont, elle y resta très attachée. Elle quitta le village dans les années 1950 après avoir tenu l'épicerie que lui transmirent ses parents après la guerre.

Alors sa vie prit une toute autre direction.

Après un séjour au Maroc, la trentaine passée elle «monta» à Bordeaux où elle entreprit des études d'esthéticienne chez Marie Cohr.

Puis elle se spécialisa dans la pédicurie et la kiné.

Son métier l'amena à fréquenter la bourgeoisie bordelaise.

C'est dans le quartier du marché des Grands Hommes qu'elle a vécu ses dernières années.

Elle a rejoint Saint Mont le 7 avril pour être enterrée auprès de ses parents comme elle l'avait souhaité.

Annie Garracino et Régine Chapel

Danièle et René Bergerot ont eu la douleur de perdre leur belle-sœur, Maria Brethes qui habitait Saint Germé.

Maria avait 60 ans et depuis de nombreuses années se battait avec cette maladie implacable avec une récurrence depuis deux mois, elle n'a pu résister.

Nous adressons à toute la famille, nos condoléances attristées et chaleureuses, en leur souhaitant beaucoup de courage pour cette séparation.

Josette Courtade

Les Joyeux Compagnons

Depuis le 15 mars nos activités ont été mises à l'arrêt par décision gouvernementale. (Repas, belote, sortie....)

Les grands moments de convivialité où nous aimons nous retrouver tous ensemble jeunes et moins jeunes à la fête du vin ou encore la fête des fleurs, ces grands événements annulés, nous nous retrouverons en 2021, pour encore donner de notre temps. Nous comprenons que l'obligation de rester chez soi (surtout les aînés) constitue un isolement difficile et pour bon nombre de nos adhérents cela représente une véritable épreuve qui demande effort et persévérance.

Depuis le 11 mai nous pouvons nous déplacer sans autorisation de sortie, en se rendant visite en respectant les règles de sécurité.

Nous suivons les directives gouvernementales, La Fédération Nationale et la Fédération du Gers pour espérer se retrouver au mois de septembre dans la joie et la convivialité qui nous sont habituelles.

Il faut quand même rester prudent, prenez bien soin de vous.

Josette Courtade Les Joyeux Compagnons

La Pétanque

Notre début de saison a commencé sur de bonnes bases, augmentation du nombre de licenciés, engagement dans tous les championnats et puis « patatras » ! Le Covid 19 est passé par là...

Saison terminée ! Nous avons pu jouer le 1^{er} tour de la Coupe du Gers à Endoufielle, (photo ci-dessous).

Les entrainements ont repris depuis le 11 mai avec un règlement strict sur les barrières sanitaires. Celles-ci peuvent changer d'ici la fin de l'été.

Entrainements : Mercredi soir à Labarthète, vendredi soir et dimanche après-midi à Viella. (Contact 06 42 47 87 93)



La Vie du Village

Le jeudi 21 mai, jour de l'Ascension, une corvée a été décidée afin de faucher, tondre différentes parcelles dans le village, et l'arroser les fleurs fraîchement plantées.



Afin de ne plus avoir de déjections canines dans le village, la Mairie a investi dans un « Sani-dog ».

Ainsi vous trouvez sur place un distributeur de sachets et une poubelle.

Merci à tous les propriétaires de chiens de l'utiliser. Vous n'avez plus aucune excuse.

En direct du conseil municipal

Mardi 28 janvier 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 9 décembre 2019

Etaient présents : Christine BOUEILH, Nathalie HARDUYA, Joël BOUEILH, Christian TOLLIS, Sébastien FAURE, Jean-Pierre JEGUN, Geneviève LABORDE, Isabelle LABRUFFE, Murielle RIGAUD, Joël BOUEILH. et Michel PETIT.

Murielle RIGAUD a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 11

Nombre de membres en exercice 10

Nombre de membres présents 10

Nombre de pouvoirs 00

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 10

Nombre de voix pour 10

Nombre de voix contre 00

Nombre d'abstentions 00

Pour le vote des deux comptes administratifs (principal et photovoltaïque), le maire quitte la séance pour laisser le maire-adjoint, Joël BOUEILH présenter les comptes. Le vote est donc le suivant :

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 09

Nombre de voix pour 09

Nombre de voix contre 00

Nombre d'abstentions 00

1. Fin des travaux sur la commune

Le maire fait le point sur les travaux en cours et notamment ceux de l'église. Il s'agit, pour lancer les travaux de la troisième tranche, d'attendre l'autorisation de travaux du Préfet de la région OCCITANIE. Pour cela, deux chargés de mission de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP d'Auch – Service de l'architecte des Bâtiments de France) sont venus à Saint-Mont le jeudi 23 janvier à 10h00. Ils ont photographié l'entrée latérale (accès aux personnes handicapées), la sacristie et l'installation électrique ainsi que l'escalier qui mène au clocher. Le clocher est souillé par la

personnes handicapées), la sacristie et l'installation électrique ainsi que l'escalier qui mène au clocher. Le clocher est souillé par la présence des pigeons et il devient urgent de mettre en oeuvre l'arrêté. Le maire rappelle qu'il prend fin le 29 février 2020. Dès que l'arrêté de travaux (AT) sera reçu en mairie, il faudra contacter l'architecte Denis DODEMAN pour lancer l'appel d'offre pour les trois lots en essayant de réaliser le premier lot (porte d'entrée latérale) avant le Vignoble en Fête.

2. Bilan de fin de mandat

Le maire rappelle la séance précédente où le point a été fait sur le programme d'actions arrêté en 2014 :

1) Mieux vivre à Saint-Mont

Il faut s'interroger sur l'ASSM. En cours de mandat, la communauté de communes Armagnac Adour a pris la compétence sociale par le biais du CIAS. Ce dernier instruit maintenant les demandes d'aides. La charte sur l'installation des néoruraux pour améliorer le « vivre ensemble » n'a pas été écrite et il conviendra d'y remédier pour éviter les incidents de voisinage. Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de réactualisation.

2) Protéger l'environnement

Le tri sélectif par poubelles différenciées dans les locaux public n'est pas mis en place partout (uniquement au foyer).

3) Rénover le patrimoine, créer des espaces naturels La mise en place de places de stationnement camping-cars avec bornes de recharges n'a pas été effectuée.

L'ancien silo n'a toujours pas été rénové. Le foyer n'a pas fait l'objet d'un aménagement pour la réflexion des sons. Les vignes des Coustous n'ont pas été arrachées et remplacées. La mise aux normes de l'assainissement de l'ex-maison des associations n'est pas faite. Par contre le projet d'électrifier les communaux est abandonné.

4) Promouvoir l'image de SAINT-MONT

Le lancement d'une campagne de ravalement de façades au sein du village historique n'a pas été fait. Par contre un programme d'intérêt général pour lutter contre l'habitat insalubre, la précarité énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement est porté par la communauté de communes.

L'aménagement du square Marie-Rose est en cours.

Les affichoires (lieux touristiques, plan de la commune) n'ont pas été mis en place comme prévu sur le parking du multiservice.

En direct du conseil municipal

commune) n'ont pas été mis en place comme prévu sur le parking du multiservice.

La fresque sur le château d'eau n'est pas réalisée.

5) Favoriser l'accueil

Le chemin de randonnée est entretenu bénévolement puisque la communauté de communes ne l'entretient qu'une fois par an.

Le feu d'artifice qui avait disparu des réveillons du jour de l'an sera remis en place cette année.

Une fois ce bilan effectué, le conseil municipal a pu se rendre compte de tout ce qui a été fait ou mis en place, c'est-à-dire au moins 90 % des actions programmées.

Maintenant, il propose de fixer un calendrier pour la future échéance municipale :

5 février 2020, 20h30 : réunion de la nouvelle équipe (11 candidats) pour préparer les élections – Rédaction d'un projet pour les six années à venir

24 février 2020, 20h30 au foyer : Réunion publique avec l'ancienne équipe pour un bilan de fin de mandat. Puis à mi-réunion présentation de la nouvelle équipe avec le projet élaboré et questions ouvertes avec la salle.

3. Compte administratif 2019

1) Vote du compte administratif Principal 2019

Le maire étant sorti de la salle de conseil, le premier adjoint chargé des finances, Joël BOUEILH, présente le compte administratif du budget principal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2019 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses Prévues : 509 718,48 €

Réalisées : 390 479,06 €

Reste à réaliser : 94 582,02 €

Recettes Prévues : 502 718,48 €

Réalisées : 387 610,74 €

Reste à réaliser : 44 914,45 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévues : 304 735,79 €

Réalisées : 139 910,80 €

Recettes Prévues : 304 735,79 €

Réalisées : 316 434,34 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - - 2 868,32 €

Fonctionnement : 122 523,54 €

Résultat global : 119 655,22 €

2) Vote du compte administratif Photovoltaïque 2019

Le maire étant sorti de la salle de conseil, le premier adjoint chargé des finances, Joël BOUEILH,

présente le compte administratif du budget photovoltaïque.

présente le compte administratif du budget photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2019 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses Prévues : 4 389,00 €

Réalisées : 4 347,83 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes Prévues : 4 389,00 €

Réalisées : 4 389,00 €

Reste à réaliser : 0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévues : 11 330,48 €

Réalisées : 6 763,53 €

Recettes Prévues : 11 330,48 €

Réalisées : 11 252,27 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 41,17 €

Fonctionnement : 4 488,74 €

Résultat global : 4 529,91 €

3) Approbation du compte de gestion Principal 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 Après s'être assuré que les receveurs avaient repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures. Considérant l'étude de tous ces documents, le Conseil Municipal, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs

En direct du conseil municipal

différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2019 par les receveurs, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Approbation du compte de gestion Photovoltaïque 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par les receveurs accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019. Après s'être assuré que les receveurs avaient repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant l'étude de tous ces documents, le Conseil Municipal,- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion du budget photovoltaïque dressé, pour l'exercice 2019 par les receveurs, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. 5) Affectation des résultats du CA Principal sur le budget 2020

Le maire présente les résultats du compte administratif du budget principal.2019, voté lors de la délibération 2020-001 et présenté par le maire-adjoint Joël BOUEILH. Le Conseil Municipal, **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : - un excédent de fonctionnement de : 53 858,48 €

- un excédent reporté de : 68 664,96 €

Soit un excédent cumulé de : 122 523,54 €

- un déficit d'investissement de : 2 868,32 €

- un déficit des restes à réaliser de 49 667,67 €

Soit un besoin de financement de : 52 535,89 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 :
EXCEDENT 122 523,54 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 52 535,89 €

RESULTAT REPORTE EN
FONCTIONNEMENT (002) 69 987,65 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT
REPORTE (001) : DEFICIT 2 868,32 €

6) Affectation des résultats du CA Photovoltaïque sur le budget 2020

Le maire présente les résultats du compte administratif du budget photovoltaïque.2019, voté lors de la délibération 2020-002 et présenté par le maire-adjoint Joël BOUEILH. Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 147,26 €

- un excédent reporté de : 4 341,48 €

Soit un excédent cumulé de : 4 488,74 €

- un excédent d'investissement de : 41,17 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un excédent de financement de : 41,17 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 :
EXCEDENT - 4 488,74 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €

RESULTAT REPORTE EN
FONCTIONNEMENT (002) 4 488,74 €

RESULTAT D INVESTISSEMENT
REPORTE (001) EXCEDENT 41,17 €

En direct du conseil municipal

4. Agent d'entretien

Le maire rappelle que l'agent d'entretien Daniel DEZORTHES, malgré une promotion au 28 février 2020, prendra sa retraite le 1er avril 2020.

5. Point sur les commissions

a) Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH
Le point est déjà traité par les votes du compte administratif 2019.

b) Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Geneviève LABORDE.

Geneviève signale la facilité d'utilisation du logiciel de gestion du cimetière. Au sujet de la distillerie, elle n'a aucune nouvelle.

c) Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE

La haie paysagère délimitant le parking du foyer est plantée. Elle demande comment seront effectuées les plantations pour la fête du vin 2020. Elle peut commander les primevères et une corvée sera organisée.

d) Social : Président Sébastien FAURE.

Il n'y a rien de nouveau. Le maire rappelle que maintenant le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) traite toutes les demandes.

e) Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH Des fiches « sécurité » vont être distribuées par le Petit Saint-Montais pour remettre à jour la liste des habitants.

f) Gestion du Personnel : Président Michel PETIT Ce point a été traité au niveau du recrutement de l'agent.

g) Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN.
Pour l'instant, aucune programmation n'est prévue. Le prochain conseil constituera sa commission TRAVAUX

h) Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Il n'y a pas de problème particulier si ce n'est une annonce faite par Joël BOUEILH : Anne ETCHEGOYEN et les Chœurs Basques souhaitent à nouveau se produire dans l'église de Saint-Mont.

Elle souhaite venir en avril/mai alors qu'il serait préférable qu'elle se produise pour les Journées du Patrimoine, en septembre.

6. Questions diverses

a) Communauté de communes ARMAGNAC ADOUR

Une réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à RISCLE. Les conseillers s'étonnent de ne pas avoir eu l'information.

Le travail continue en prenant en compte le document établi par les conseillers.

b) Elections municipales 2020

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Le maire établit le tableau de présence pour les deux tours :

HORAIRE Tenue du bureau de vote Surveillance des opérations

8h00 à 10h30 Nathalie HARDUYA

Jean-Pierre JEGUN Michel PETIT

10h30 à 13h00 Christine BOUEILH

Christian TOLLIS Joël BOUEILH

13h00 à 15h30 Geneviève LABORDE

Murielle RIGAUD Joël BOUEILH

15h30 à 18h00 Isabelle LABRUFFE

Sébastien FAURE Michel PETIT

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00 (vingt-trois heures)

Dernière Minute



Les toilettes du foyer ont été repeintes. Merci Franck, de l'avoir fait.



Agenda Eté/Automne 2020

DATE	QUI	Où	THEME
27/28 juin	FOYER RURAL	VILLAGE	FETE DU VILLAGE
9 AOÛT	PÊCHE	VILLAGE	REPAS
13 AOÛT	SPSM	VILLAGE	VIDE GRENIER
11 SEPTEMBRE	Joyeux Compagnons	FOYER	BELOTE
17 SEPTEMBRE	Joyeux Compagnons	COMMUNAUX	TRANSHUMANCE
19/20 SEPTEMBRE	FOYER	VILLAGE	FETE DU VIN
18 OCTOBRE	Joyeux Compagnons	FOYER	LOTO
31 DECEMBRE	FOYER	FOYER	REVEILLON

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.



La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi après midi au dimanche après midi. Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve32@gmail.com

Le Petit Saint-Montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

*Imprimerie Spéciale
SAINT-MONT*

Photos : Kiki Boueilh, Marie-Laure Moulié, Fabrice Courtade, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde, Romain Courtade, Chantal Petit, Christian Brousse